

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
<b>Band:</b>	34 (2008)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Analyse systémique et stratégique du dopage : le cas du cyclisme professionnel
<b>Autor:</b>	Soulé, Bastien / Bouhaouala, Malek
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-814564">https://doi.org/10.5169/seals-814564</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Analyse systémique et stratégique du dopage : le cas du cyclisme professionnel

Bastien Soulé\* et Malek Bouhaouala\*

### 1 Introduction

Inscrits dans ce que Nixon (1993) appelle une «culture du risque», la plupart des sportifs professionnels apprennent à accepter ou minimiser la douleur, tout en considérant les blessures comme faisant partie du jeu. Dans le cas du cyclisme professionnel, malgré des impacts traumatiques conséquents (Albert, 1999), c'est la menace du dopage qui vient spontanément à l'esprit. La prise de produits d'aide à la performance est en effet indissociable de cette activité (Laure, 1995 ; Schantz, 1999 ; Rabenstein, 1997).

Recourir à un produit dopant, tout comme s'y refuser, peut *a priori* passer pour une décision souveraine. C'est le parti pris de certaines analyses micro-économiques proches de la théorie des jeux (Maennig, 2002 ; Berentsen, 2002). Le travail du psychologue porte plutôt sur les facteurs individuels de vulnérabilité prédisposant au passage à l'acte (Laure, 2000). Sans nier l'intérêt de telles approches, nous préférons ne pas restreindre l'analyse aux «conduites à risque» des cyclistes, et étendre le regard à l'ensemble des acteurs et processus imbriqués au sein du système que constitue le cyclisme professionnel. Ce positionnement permet d'observer, sous l'angle de leur contribution au développement et/ou à la prévention des conduites dopantes, tous les acteurs du système, y compris ceux n'ayant *a priori* qu'un rôle marginal. Il ne s'agit pas seulement d'affirmer que le sportif est le dernier maillon d'une chaîne, ce qui reviendrait à une utilisation *a minima* de la systémique. Au-delà du recensement des acteurs et de la juxtaposition des facteurs de risque, il convient d'appréhender leur articulation, les relations de cause à effet, ainsi que les liens d'interdépendance qui au sein de ce système ont contribué à la pérennisation du dopage.

\* Bastien Soulé, Université de Caen Basse-Normandie, UFR STAPS ? Campus 2, 2 Boulevard du Maréchal Juin, 14032 Caen cedex, bastien.soule@unicaen.fr

\*\* Malek Bouhaouala, Université Joseph Fourier - Grenoble 1 UFRAPS Bureau R 03 BP 53 38041 GRENOBLE cedex 9, malek.bouhaouala@ujf-grenoble.fr

## 2 De la « triche » au produit d'un système : conceptualisation du dopage

Le terme de conduite dopante (Laure, 2000) s'est progressivement substitué à celui de dopage. Relatant le comportement de personnes qui prennent des substances dans le but d'être plus performantes, il présente l'avantage de couvrir des consommations s'inscrivant dans une démarche ergogénique<sup>1</sup> sans pour autant être interdites. Centrée sur les conduites individuelles, cette notion est toutefois peu compatible avec notre perspective d'analyse. Dans le cadre de cet article, le dopage sportif sera appréhendé comme la prise généralement illicite de produits destinés à accroître la performance, tout en présentant des dangers plus ou moins identifiés pour l'organisme, à plus ou moins long terme, ainsi que des risques sociaux et/ou judiciaires. Ne relevant pas du seul libre arbitre du « tricheur », il est envisagé comme un produit systémique, une conjonction de facteurs venant mutuellement se renforcer. C'est un enchevêtrement complexe d'influences, d'opportunités, de décisions et de non-décisions qui sont le fait d'acteurs individuels et collectifs. C'est enfin un processus dans le temps, c'est-à-dire un ensemble d'actions multiples et entremêlées que l'on perçoit par l'action résultante : certes, la conduite dopante, du fait de son caractère illicite et/ou déviant, reste dissimulée à la plupart. Cependant, les performances réalisées impressionnent. Quant aux effets sur la santé à court, moyen et long terme, ils sont de mieux en mieux connus<sup>2</sup>.

## 3 Cadre théorique

Les écrits sociologiques sur le dopage dans le cyclisme offrent un panorama d'approches plurielles (Mignon, 2002) dont l'évocation permet de mieux situer notre propre analyse.

Dans une perspective sociétale, les exigences de performance et de compétitivité propres à notre société de concurrence pousseraient les sportifs à se doper afin de « rester dans la course » (Ehrenberg, 1991). La déviance que représentent a priori les conduites dopantes est donc spécifique, procédant d'une hyper-conformité aux normes sociales en vigueur (Gasparini, 2004).

Le dopage est aussi abordé comme une conséquence inéluctable de la compétition sportive, synonyme de recherche de la réussite « coûte que coûte ». Le sportif, dépossédé de son propre corps, aliéné par la nécessité de bien figurer et de dominer

1 C'est-à-dire permettant l'optimisation de la performance humaine (De Léséleuc et Marcellini, 2005).

2 Les effets physiologiques recherchés et les risques pour la santé des différents produits utilisés sont décrits sur le site de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) : [www.drogues-dependance.fr/produits\\_dopants-produits.html](http://www.drogues-dependance.fr/produits_dopants-produits.html). D'autres sites fournissent des informations intéressantes : [www.cyclisme-dopage.com/dossierdefond/produits.htm](http://www.cyclisme-dopage.com/dossierdefond/produits.htm) ou <http://physiomax.com.free.fr/EPO.htm>

son adversaire, finit par instrumentaliser, voire réifier son organisme (Brohm et al., 2004).

Un changement d'échelle conduit à interpréter le dopage comme une déviance positive, destinée à intégrer une *subculture* cycliste banalisant et valorisant la consommation de produits. Les divers procédés utilisés rythment la carrière, s'inscrivant dans l'incorporation de savoirs professionnels indissociables de l'acquisition du métier (Brissonneau, 2007).

La sociologie pragmatique prête quant à elle une attention particulière aux justifications et arguments défensifs déployés par les parties prenantes du SCP, qu'ils soient ou non mis en cause (Duret et Trabal, 2001 ; De Léséleuc et Marcellini, 2005). L'analyse de ces jugements moraux permet de cerner l'évolution des frontières entre l'acceptable et l'intolérable.

Enfin, le dopage peut être abordé comme le produit systémique d'interactions entre de multiples acteurs. Les relations de pouvoir et la dynamique des configurations politiques au sein du SCP sont dès lors étudiées (Stokvis, 2003), tout comme les fluctuations de l'environnement qui altèrent la régulation du dopage (Waser, 1998 ; Sallé et al., 2006). Ces approches se sont surtout développées après la retentissante affaire Festina<sup>3</sup>.

Dans le domaine de l'analyse des risques, le pluralisme explicatif, indissociable de l'approche systémique, est depuis longtemps privilégié, poussant à envisager le danger, quel que soit le secteur d'activité (industriel, sanitaire, énergétique...), comme une conjonction de facteurs. Déjà utilisé pour analyser les risques liés aux sports de montagne (Soulé et Lebihain, 2008 ; Soulé, 2002), le modèle cindynique<sup>4</sup>

Tableau 1 : Les cinq dimensions du modèle cindynique

Dimensions	Description
1. Faits et statistiques	Identification, collecte et mémorisation des données relatives aux accidents et incidents s'étant produits par le passé
2. Connaissances et modèles	Connaissances de divers ordres, empiriques ou scientifiques, du phénomène dangereux, permettant l'interprétation et la modélisation
3. Objectifs et intérêts	Les finalités de chaque acteur étant convergentes ou divergentes avec les stratégies des autres, des collusions et conflits d'intérêt peuvent émerger
4. Règles et lois	Des « règles du jeu » permettent le fonctionnement du système et rendent possible sa pérennité. Chaque acteur élabore, fait respecter et/ou se conforme plus ou moins à cet ensemble de règles
5. Valeurs	Des systèmes de valeurs et symboles orientent l'action humaine. Ils influencent et légitiment les évaluations, décisions et réactions face aux risques

<sup>3</sup> Les travaux précurseurs réalisés par les sociologues de l'INSEP doivent cependant être signalés (Louveau et al., 1995).

<sup>4</sup> Les cindyniques (du grec *kindunos*, danger) sont « l'ensemble des sciences et techniques qui étudient les risques et leurs préventions » (Petit Larousse, 1998). Est cindynogène un élément ou un processus producteur de danger (Kervern, 1995).

n'a jamais été appliqué au dopage. Il repose notamment sur le postulat suivant : au sein d'un système porteur de risques, les facteurs de danger sont généralement produits de manière davantage endogène qu'exogène. L'analyste doit donc procéder à la reconstruction de la « carte sociale » des réseaux d'acteurs contribuant à la production de danger et/ou intervenant dans la prévention. C'est dans cette duplicité qu'il faut comprendre l'apport de ce modèle : les éléments du système ne sont pas exclusivement producteurs de danger ou de sécurité ; ils peuvent contribuer aux deux. Ce modèle précise en outre que cinq dimensions structurent le fonctionnement des systèmes gestionnaires, facilitant la déclinaison ultérieure des biais potentiellement génératrices de danger (Kervern, 1995).

Chacun de ces domaines sous-tend les actions et décisions au sein du système. Dans la présente analyse, il convient dans un premier temps de dresser un état des lieux de chaque dimension, pour tous les acteurs partie prenante de la régulation du dopage. Une fois cette étape accomplie, des lacunes peuvent apparaître, du fait par exemple d'une réglementation inadaptée ou de connaissances scientifiques insuffisantes. Un approfondissement est ensuite à même de mettre en évidence des dissonances entre dimensions ou des décalages entre acteurs (à propos de leurs objectifs, de leurs systèmes de valeur, etc.). Autant d'ambiguités pouvant contribuer à la vulnérabilité du système.

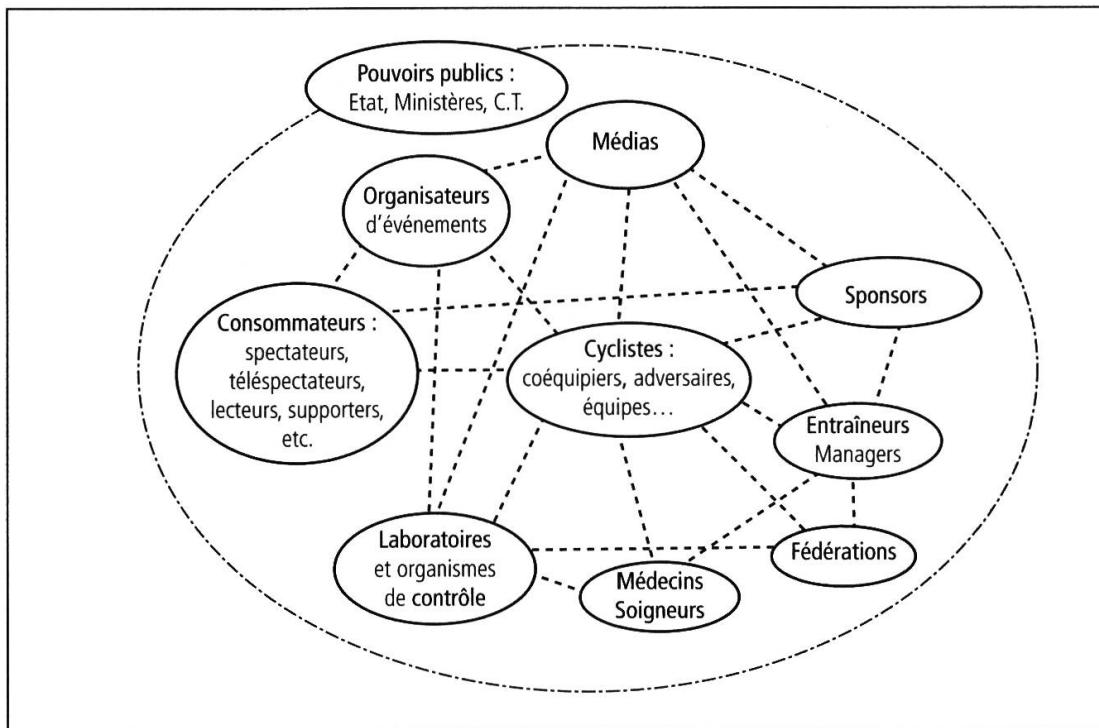
#### 4 Problématique

Afin de tester la pertinence de ce modèle, des travaux sociologiques revendiquant une inscription systémique ont été mobilisés<sup>5</sup>. D'autres, relevant des divers paradigmes présentés *supra*, ont ponctuellement été exploités de manière subsidiaire. Cette association peut paraître artificielle. Néanmoins, conformément à une épistémologie complémentariste (Devereux, 1985), nous combinerons plusieurs cadres de référence afin de ne pas « appauvrir » l'objet étudié. L'articulation des modèles d'analyse, dépassant les dichotomies et oppositions traditionnelles pour tenter de rendre la réalité intelligible, correspond du reste davantage aux perspectives sociologiques systémiques qu'analytiques (Ansart, 1999).

Le SCP peut être qualifié d'autonome (cf. figure 1). Lugan (1993) caractérise ainsi les systèmes dont les processus sont davantage déterminés par l'ensemble des interactions entre les éléments le composant que par des influences extérieures. Bien entendu, cela ne signifie en rien qu'un tel système soit étanche à son environnement.

<sup>5</sup> Bouhaouala et Wille (2004), Brewer (2002), Duret (1999 et 2001), Ehrenberg (1999), Pociello (1999), Sallé (2001 et 2002), Sallé et al. (2006), Stokvis (2003), Vigarello (1999), etc.

Figure 1 : Le système cycliste professionnel



Trois niveaux d'observation entrelacés sont différenciés. Le premier renvoie à une analyse des risques relativement classiques, permettant d'expliquer ce qui a longtemps poussé, et incite encore les coureurs à recourir à des produits dopants. Il s'agit de cerner comment se sont créées et maintenues ces conditions favorables. Le deuxième niveau, qui réside dans une lecture dynamique du SCP, peut être décomposé en deux temps : celui de l'étouffement, puis de la « révélation » du phénomène. Dans un premier temps, on observe les silences et connivences qui ont contribué à ce que le scandale ne fasse pas imploser le SCP. L'événement observé n'est plus l'ingestion ou l'injection de produits ergogéniques ; on se demande à ce stade comment le SCP a fonctionné pour masquer les pratiques et bloquer les révélations, fournissant un parfait exemple de conservatisme dynamique (Lagadec, 1981). Il convient enfin de s'attacher à saisir les facteurs ayant contribué à la révélation publique du dopage. Quels éléments déclencheurs ont bouleversé les équilibres précédents, brisant la « loi du silence » longtemps de rigueur ?

## 5 Le dopage au sein du cyclisme professionnel : un produit systémique

Sur chacune des cinq dimensions du modèle de Kervern, les facteurs ayant contribué au dopage, à l'entretien du secret puis à sa révélation sont abordés.

## 5.1 La dimension des faits : un « secret de polichinelle » savamment entretenu

Comme c'est le cas pour toute pratique déviante, le degré de diffusion du dopage et ses conséquences sanitaires sont difficiles à mesurer. « Aucune recherche ne peut être entreprise à grande échelle sur des consommateurs par essence fuyants et dissimulés » (Vigarello, 1999, 85). Les discours catastrophistes côtoient du coup les dénonciations de l'alarmisme, puisque aucune étude n'a pu prouver que le dopage est néfaste pour la santé (Mignon, 2002). Ce « désert épidémiologique » contribuerait selon Vassort (2003) à entretenir la faible reconnaissance officielle du phénomène.

Des stratégies d'occultation accentuent ces difficultés méthodologiques (Sallé, 2001). Ainsi, suite à un contrôle positif, l'Union Cycliste Internationale (UCI) a accepté un certificat médical antidaté présenté par le champion du monde 1997<sup>6</sup>; en 1999, le vainqueur du Tour de France, contrôlé positif aux corticoïdes, n'a pas été sanctionné, car il a fourni *a posteriori* une autorisation pour usage thérapeutique<sup>7</sup>. L'article 43 du règlement de l'UCI interdit pourtant ces prescriptions médicales après-coup. La complaisance des institutions sportives à l'égard du dopage est donc également explicative de l'absence de vagues. Sallé (2001) affirme du reste qu'en dépit de la généralisation du phénomène, l'efficacité des pratiques d'occultation interne est avérée par le très faible nombre d'affaires ayant éclaté au grand jour.

Le dévoilement des cas de dopage et leur publicité semblent ainsi trop ténus pour se révéler dissuasifs auprès des coureurs. Cet état de fait entrave par ailleurs le développement de connaissances relatives aux conséquences à long terme des conduites dopantes, générant indirectement un terrain favorable à la controverse. Pour de Mondenard (2004), la mortalité anticipée des coureurs du Tour de France ne fait aucun doute. Deugnier (2005) affirme cependant qu'il n'y a pas de surmortalité à moyen terme des anciens coureurs cyclistes<sup>8</sup>.

Ne disposant que de bribes d'informations et privilégiant certains aspects stratégiques (cf. *infra*, dimension des objectifs), les journalistes n'ont que très rarement porté leurs soupçons sur le devant de la scène. La dimension des faits est ainsi longtemps demeurée non investiguée au sein du SCP, ce qui a indéniablement contribué au développement du phénomène. La volonté de savoir fut longtemps absente. Puis, des pressions émanant des autres dimensions ont poussé à révéler des « affaires », ainsi qu'à faire état de maladies et décès suspects. Une enquête volontariste et transparente reste toutefois à entreprendre en France.

<sup>6</sup> *L'UCI et la télévision sont complices*, Libération du 2 novembre 2000; *Procès Festina. Troisième journée d'audience au tribunal de Lille*, L'Humanité du 26 octobre 2000.

<sup>7</sup> *Dopage : Armstrong accusé*, L'Equipe du 23 août 2005; *La goutte de trop pour Armstrong ?*, Le Figaro du 23 juin 2006.

<sup>8</sup> Agés de 34 à 64 ans au moment de cette étude.

## 5.2 La dimension des connaissances : définition du dopage et répartition des savoirs

Outre les ambigus progrès médicaux, l'hétérogénéité des niveaux de connaissance sur les procédés ergogéniques et leur détection s'avère propice au développement du phénomène. La définition du dopage apparaît également comme un enjeu important.

Du côté des coureurs et de leur entourage technico-médical, un subterfuge classique consiste à dénoncer une délimitation extensive du dopage (*« on ne peut plus se soigner, même pas récupérer »*). La définition du dopage adoptée par l'UCI en 2001 avait *a priori* vocation à gommer la confusion entre assistance médicale à la performance, récupération et dopage. Sa formulation l'empêche cependant d'atteindre cet objectif : *usage d'un artifice (substance ou méthode) potentiellement dangereux pour la santé des athlètes et/ou susceptible d'améliorer leur performance; présence dans l'organisme d'une substance interdite, constatation de l'usage d'une telle substance ou constatation de l'application d'une méthode interdite*.

Tout d'abord, l'*artifice* étant omniprésent dans l'univers sportif, condamner la recherche de résultats par des moyens artificiels ne constitue pas une solution satisfaisante (Vigarello, 1999). S'entraîner dans les règles, c'est en effet déjà se donner des moyens physiques qui « naturellement » n'existent pas. Autant de procédés que l'on peut de surcroît aisément considérer comme *potentiellement dangereux*, pour diverses raisons : surentraînement, traumatismes, dépendance à l'effort, déséquilibres hormonaux, etc.

Par ailleurs, établir une liste de *substances interdites* se révèle confortable sur un plan judiciaire mais peu adéquat en matière de prévention (Berentsen, 2002). C'est une incitation à développer de nouveaux procédés ergogéniques et masquants qui figureront, leur tour venu, sur la liste. Il s'agit donc d'un cercle vicieux (Bird et Wagner, 1997).

Ces difficultés de définition génèrent une marge de manœuvre exploitée par les principaux intéressés pour ne pas voir leurs pratiques assimilées au dopage. Marge de manœuvre d'autant plus importante que la substance incriminée est aussi naturellement produite par l'organisme : c'est le cas de l'hormone de croissance et des globules rouges (que le recours à l'EPO permet de multiplier). Les tests ne pouvant différencier les formes endogènes et exogènes de telles substances, le seuil officiellement toléré revêt un caractère arbitraire qui alimente la polémique. Les querelles perdurant à propos des seuils de positivité ou des taux de normalité, le doute est exploité par les coureurs contrôlés positifs et leur entourage (Vigarello, 1999).

Il est par ailleurs de notoriété publique que les « gendarmes » disposent d'un train de retard sur les « voleurs ». En 2000, Chiotti a avoué avoir utilisé de l'EPO pour obtenir le titre de champion du monde 1996 de VTT ; il affirme aussi avoir passé plus de cinquante contrôles négatifs, au moment même où il se faisait quoti-

diennement des injections de substances prohibées. Les vrais spécialistes du dopage peuvent ainsi ne pas être détectés, en recourant à des produits masquants ou en déterminant habilement les périodes de prise de produits. D'où la volonté récente de recourir à des tests réellement inopinés, ainsi qu'au suivi longitudinal.

De manière plus surprenante, l'expertise médicale pointue peut faire endosser les rôles *a priori* inconciliables de « dopeur » et contrôleur<sup>9</sup>. On ne croit donc pas si bien dire quand on affirme que la médecine du sport moderne a joué un rôle majeur dans l'affinement de l'usage des produits d'aide à la performance (Waddington, 2000). Sallé (2002) souligne à quel point le corps médical, acteur collectif multipolaire, joue sur différents tableaux (fabrication des produits, prescription, trafic, détection, sanction), notamment par le biais de l'instrumentalisation du secret médical.

Le flou définitionnel permet la légitimation d'usages qu'on ne peut assurément et immédiatement assimiler à du dopage. Quant à l'inefficacité des contrôles, fruit conjoint de plusieurs facteurs, elle a permis au dopage de se pérenniser au sein du SCP. Elle a en partie été provoquée par une démarche peu volontariste, prétendant détecter des produits indécélables, et a finalement eu pour conséquence de favoriser l'émergence d'un registre alternatif de preuve de l'existence du dopage (Duret, 1999) : la force publique et certains médias ont pris le relais, ce qui sonne comme un aveu d'impuissance des scientifiques.

### 5.3 La dimension des objectifs : des enjeux à élucider

Les objectifs inter-reliés des membres du SCP poussent les cyclistes professionnels à soumettre leur organisme à rude épreuve, tout en renforçant l'importance de bien figurer lors des courses officielles, quitte pour ce faire à recourir à des produits d'aide à la performance.

La nature des efforts que requièrent les courses cyclistes est sans commune mesure avec ce qui est exigé de la plupart des autres sportifs (Marchand, 1999). L'enthousiasme des (télé)spectateurs est du reste exacerbé par les étapes difficiles, qui constituent autant d'occasions de repérer et glorifier les coureurs hors du commun. Les organisateurs, au fait de cette attente populaire, se voient dans l'obligation de concocter des parcours répondant à ces exigences.

Très tôt, ces difficultés extrêmes ont poussé les cyclistes à recourir à divers stimulants et moyens de récupération (Marchand, 1999); consommations qui, transmises de génération en génération, sont devenues habituelles dans le milieu cycliste. La prestation exigée de la part des coureurs et le bon déroulement du spectacle nécessitent cet apport énergétique artificiel, d'autant que la figure du coureur « ouvrier » s'est effacée au profit de celle du coureur « entrepreneur » (Bouhaouala

<sup>9</sup> Ce fut le cas quand le laboratoire du professeur Conconi, connu avec le professeur Ferrari pour avoir fait bénéficier de nombreux coureurs professionnels de ses compétences pharmacologiques, a obtenu du gouvernement italien des fonds pour développer un test fiable de détection de l'EPO.

et Wille, 2004) : inscrit dans un temps de carrière bref, l'objectif de ce dernier est de réaliser des performances le plus tôt et le plus longtemps possible, quitte à compromettre sa santé.

Cette logique individuelle est renforcée par le fait que la performance constitue aussi une œuvre collective. Or, la raison d'être et de perdurer de l'encadrement technico-médical, vis-à-vis de l'employeur, est le rendement des coureurs. Le profil des sponsors a de surcroît évolué entre le milieu et la fin des années 1980. Des entreprises d'importance ont à cette époque investi le SCP, mettant en œuvre des stratégies plus élaborées que celles des sponsors des années 1960 et 1970, aux objectifs plus flous (Brewer, 2002). Soucieuses de réaliser des retours sur investissement, elles visent une attractivité publique et un impact médiatique plus importants qu'auparavant. L'alchimie de la performance étant complexe et aléatoire, la tentation est grande de gommer une partie des incertitudes en rationalisant la préparation des cyclistes.

Entièrement tournée vers la performance, la médecine sportive, désormais indissociable du cyclisme de haut niveau, vise à repousser aussi loin que possible les limites physiques (Ehrenberg, 1999). La sophistication des programmes d'entraînement et l'augmentation des données physiologiques prises en compte nécessitent des spécialistes capables de « digérer » et d'interpréter ces éléments. Les médecins consultants sont ainsi devenus des figures centrales au sein du SCP, au point que certains coureurs s'arrachent les plus renommés. Ces médecins facturant leurs interventions en fonction du salaire de leurs clients, il s'agit d'une incitation à accroître, au moyen de procédés licites ou non, les performances de leurs « poulains » (Brewer, 2002).

Enfin, à la fin de la décennie 1980, l'UCI a instauré les « points UCI ». Ce faisant, elle a accentué la nécessité pour les coureurs d'être performants. On se situe à l'intermédiaire des dimensions des objectifs et des règles, puisqu'une tentative destinée à moderniser le SCP s'est traduite par des aménagements réglementaires se révélant dopagènes.

#### Encadré I : les effets pervers de l'apparition des points UCI (adapté de Brewer, 2002)

Avant 1980, la hiérarchie au sein de chaque équipe cycliste était très prégnante : seuls quelques leaders se disputaient effectivement les victoires. La majorité des coureurs se préoccupaient donc moins de leurs propres résultats que de poursuivre une modeste carrière de « domestique ». Le recours aux « stimulants » concernait alors essentiellement les leaders, fréquemment sollicités, grassement payés et se devant d'être « frais ».

En 1987, l'UCI a mis en place un système de classement international des coureurs et des équipes. Ceux-ci se voient désormais attribuer des

points en fonction de l'ordre d'arrivée en course ; leur cumul détermine le rang de chacun en fin de saison. Le classement collectif a son importance : pour les épreuves reines (celles pour lesquelles, précisément, les sponsors financent une équipe, en vertu de l'attrait médiatique généré), l'UCI impose aux organisateurs de retenir les équipes cumulant le plus de points.

Au niveau de chaque équipe, la hiérarchie s'est estompée car les «domestiques» courent de manière plus agressive et individuelle. Sans points, un coureur n'a aucun pouvoir de négociation en fin de saison, lorsque vient le moment de parler contrat; la préparation des sprints, le travail et les sacrifices réalisés pour les leaders valent peu comparés au total de points obtenus. La nécessité de bien figurer dans les classements grandit ainsi pour tous et des places jusqu'alors sans importance devinrent significatives .

Globalement, les coureurs sont donc mieux préparés, plus performants et davantage préoccupés par leur classement. Ils se plaignent de la pression et des vitesses moyennes accrues. Les courses de début de saison, auparavant utilisées pour se mettre en jambes, n'ont plus cette vocation préparatoire : les coureurs de second rang essaient désormais de récolter des points dès que possible, avant les principaux événements, synonymes d'arrivée des «stars» sur le circuit. Les saisons deviennent plus longues puisqu'il faut être «affûté» plus tôt, et les deux mois sans course sont occupés à travailler la base physiologique. Comme Escriva (2001) l'observe, la norme est de ne pas pouvoir se reposer : entraînements et compétitions sont permanents. L'organisation sociale du SCP et les méthodes d'entraînement furent affectées en profondeur, renforçant notamment les liens entre les sportifs et la médecine. Un terrain favorable au dopage a ainsi été créé.

Reste à comprendre le changement intervenu à la toute fin du 20<sup>ème</sup> siècle. Comment est-on passé du statut de soupçon généralisé à celui de fait de notoriété publique, objet d'intervention étatique? Quels intérêts émergents ont poussé à la révélation du dopage au sein du SCP?

Pour expliquer le long *statu quo* initial, Pociello (1999) évoque les relations d'alliance entre médias, encadrement technico-médical, coureurs et acteurs économiques. Scellés par l'importance des enjeux financiers, ils partageaient un consensus minimal : conserver par tous les moyens, le plus longtemps possible, les avantages que la compétition leur procurait. D'où l'idée d'une «grande famille», attachée à son autonomie, cherchant à régler les problèmes en interne. Jusqu'à 1998, par delà la concurrence entre équipes, tous les acteurs du SCP semblaient avoir réussi à faire

jouer ce lien pour défendre solidairement, par l'intermédiaire du secret, les intérêts supérieurs de la « famille cycliste » (Duret, 2001).

Par ailleurs, les sociétés de médiatisation des principaux événements cyclistes sont souvent à la fois créateur, producteur, financeur, organisateur et diffuseur d'informations (Bouhaouala et Wille, 2004). Autant de rôles impliquant surtout une stratégie de promotion et de valorisation, davantage qu'une logique d'investigation et d'information. Comment en effet être critique lorsqu'on est soi-même fortement dépendant d'un événement ?

Enfin, la faible mobilisation de l'opinion publique à propos du dopage (Vigarello, 1999) pousse à formuler la question suivante : le public veut-il véritablement savoir ? Il semblerait que la logique de comparaison internationale des champions rende de nombreux amateurs de spectacle sportif particulièrement enclins à ignorer le phénomène, voire à accepter, dans une certaine mesure, le recours aux produits dopants. Dans cette perspective, le principal risque identifié est celui d'une fragilisation de l'image collective nationale.

En changeant de rôle, certains médias ont contribué à la rupture des équilibres préalablement établis, précipitant la « révélation » du dopage. Lors de l'affaire Festina, de nouveaux intérêts ont émergé : le dopage a commencé à être appréhendé comme un moyen efficace de « vendre du papier », puisque la médiatisation des scandales sportifs est devenue proportionnelle à la notoriété de l'événement et des champions mis en cause (Bouhaouala et Wille, 2004). Ainsi, alors que la presse est habituellement contrainte de rechercher un juste équilibre entre information et dénonciation (Sallé, 2001), certains médias et journalistes ont délibérément pris le parti de la seconde, espérant retirer des avantages financiers, professionnels et/ou symboliques à aborder une question jusqu'alors tabou. L'émergence du débat s'explique aussi par les relations de concurrence entre médias (Bouhaouala et Wille, 2004) : pendant le Tour 1998, Le Monde et TF1 se sont montrés plus acerbés dans leurs critiques que L'Equipe et France Télévision. La chaîne privée, exclue de la couverture médiatique de cet événement (confiée de longue date à France Télévision), avait là une occasion unique de nuire à un concurrent, tout en acquérant une légitimité journalistique et morale qui lui est peu reconnue. De nouvelles stratégies apparaissent ainsi, après une longue période pendant laquelle le silence était d'or. Cette perspective d'analyse stratégique semble fournir une explication plus crédible que celles soulignant l'émergence d'une « nouvelle moralité journalistique », avide de transparence et de droit à l'information.

#### 4.4 La dimension des règles : un faible pouvoir dissuasif et de fréquents contournements

Les premiers contrôles anti-dopage obligatoires virent le jour en 1966, malgré l'opposition vigoureuse des coureurs (Cashmore, 2000). Certaines décisions trahis-

sent cependant l'ambiguïté des démarches réglementaires d'éradication des produits dopants.

#### Encadré II : La réponse ambiguë de l'UCI à la banalisation de l'EPO au sein du SCP

Le 1er janvier 1997, alors que l'EPO se généralise dans le cyclisme professionnel, l'UCI est intervenue en fixant à 50% le taux d'hématocrite maximum. Ce seuil autorisé est étonnamment élevé, puisque les sujets masculins très entraînés dépassent rarement 47% sans apport exogène. Dès lors, une question se pose : la règle adoptée visait-elle la disparition de l'EPO, ou l'officialisation de sa tolérance en deçà d'un seuil jugé dangereux ?

L'absence de sanction prévue pour les éventuels contrevenants fait pencher pour la seconde hypothèse. En effet, tout « contrevenant » se voit infliger un simple arrêt de travail obligatoire de 15 jours pour raisons de santé. Cette mesure est évidemment peu dissuasive. Primo, les équipes ont recours à des moyens efficaces pour faire baisser l'hématocrite. « Quand le seuil a été fixé à 50%, nos coureurs n'ont jamais été inquiétés car leurs taux tournaient aux alentours de 53% et nous savions faire baisser ces chiffres de quatre points en vingt minutes » (Voet, 2001). Secundo, la sanction prévue n'en est pas une. L'EPO semble tout simplement légalisé, dans une certaine mesure, ce qui s'explique aussi par les controverses scientifiques et les recours judiciaires envisageables : tout coureur accusé de recourir à l'EPO peut se défendre en invoquant un taux d'hématocrite naturellement élevé, ou encore une période prolongée d'entraînement en altitude (aux effets comparables). Enfin, ceux dont le taux d'hématocrite est en deçà du seuil de 50% semblent indirectement incités à s'en rapprocher. Loin de faire disparaître l'EPO, ces mesures ont sans doute contribué à pérenniser cette substance au sein du SCP.

De manière générale, un coureur convaincu de dopage pour la première fois de sa carrière se voit habituellement suspendu pour une période de quelques mois, en tout état de cause inférieure à deux ans. On peut s'interroger sur le caractère dissuasif de ces sanctions, étant donnés, d'une part, les avantages certains procurés par le dopage en termes de performance, et, d'autre part, les possibilités non négligeables de « passer entre les mailles du filet ». D'une certaine façon, ces sanctions traduisent une acceptation tacite du dopage au sein du SCP, les peines ne devenant lourdes et dissuasives qu'en cas de récidive.

Le recours subsidiaire au droit commun a finalement été rendu inévitable par les agissements soupçonnés au sein du SCP. Outre le faible pouvoir de prescription des règles établies, ce sont bel et bien les errances dans leur application, les cas d'indulgence ou de couverture qui ont précipité le passage du cadre privé au cadre public. La contre-société sportive possède en effet ses légistes, experts et propres arbitres (Vigarello, 1999). La connivence est orchestrée dès lors que les procédures de contrôle sont abandonnées à des institutions fédérales dont la responsabilité est précisément de défendre un modèle, des intérêts, ainsi qu'un mythe.

C'est ainsi une initiative publique qui est à l'origine de l'affaire Festina. Le droit commun tend ainsi à s'appliquer réellement aux cyclistes professionnels depuis 1999, au-delà de la morale sportive et des règlements fédéraux. L'optique systémique de la loi Buffet doit être soulignée : le dopé n'est plus le seul visé et le pourvoyeur devient un *dealer*. C'est donc l'irruption d'acteurs jusqu'alors cantonnés à l'environnement du SCP qui a fait émerger les affaires de dopage. L'affaire Festina a été déclenchée non pas par un contrôle anti-dopage, mais suite à la fouille programmée et intentionnelle d'un véhicule par des douaniers. L'autorité judiciaire et la société civile se sont dressées contre l'autorité et la société sportives, par l'intermédiaire de l'intervention de la justice ordinaire (Pociello, 1999). Les pouvoirs publics, garants de la sécurité, de la santé et de l'ordre publics, ont ainsi cherché à réaffirmer le système d'interdit français (Sallé, 2001).

## 5.5 La dimension des valeurs : entre culture cycliste, mythe sportif et recours à la morale

La culture du cyclisme implique un contrat moral : les coureurs doivent donner à voir un beau spectacle et respecter les valeurs de la famille cycliste, faites de fidélité, de loyauté et de discréction. Le silence est la règle au sein du peloton : se doper et ne rien dire sont deux obligations pour entrer dans les équipes cyclistes professionnelles et y rester (Duret et Trabal, 2001). Chaque sport possède ainsi sa propre culture, qui intègre et normalise parfois l'usage de produits d'aide à la performance : dans pareil cas, l'initiation est précoce, la banalisation totale et la prise de produits peut même se révéler valorisante. C'est alors ne pas se doper qui finit par être stigmatisant, à travers un étiquetage qui peut contribuer à exclure de la micro-culture cycliste et de l'identité professionnelle correspondante (Bouhaouala et Wille, 2004 ; Brissonneau, 2007).

Dès lors, placer la lutte contre le dopage sur le terrain de la morale, de l'éthique et de la loyauté est à l'évidence insuffisant. Avoir recours à des procédés à la marge du permis est d'autant plus légitime que l'institution sportive place au rang de valeurs universelles la compétition, le progrès, la performance, le record, l'effort ou encore le goût du risque (Escriva, 2001). On peut du reste élargir le constat à notre société dans sa globalité, qui voe un culte à l'excellence, à l'accomplissement de soi et à la réussite individuelle (Mignon, 2002 ; Ehrenberg, 1991). Modeler son corps pour

le rendre plus performant, quitte à user de moyens illicites, est cohérent avec ces valeurs dominantes (Gasparini, 2004).

Aborder le sport comme une institution, c'est aussi y voir un ensemble d'idées qui s'imposent malgré eux aux individus (Escriva, 2001). Ainsi, quand bien même l'éthique sportive est bafouée, la tricherie avérée et la santé des athlètes en danger, l'opinion publique, ou tout au moins les amateurs de sport, n'aiment guère qu'on touche aux héros et au mythe sportifs. Depuis 1998 et l'affaire Festina, l'engouement inchangé du public pour le Tour de France est là pour en attester. À travers cette attention sélective, centrée sur l'exploit davantage que sur ses coulisses, de nombreux spectateurs et commentateurs cautionnent le dopage.

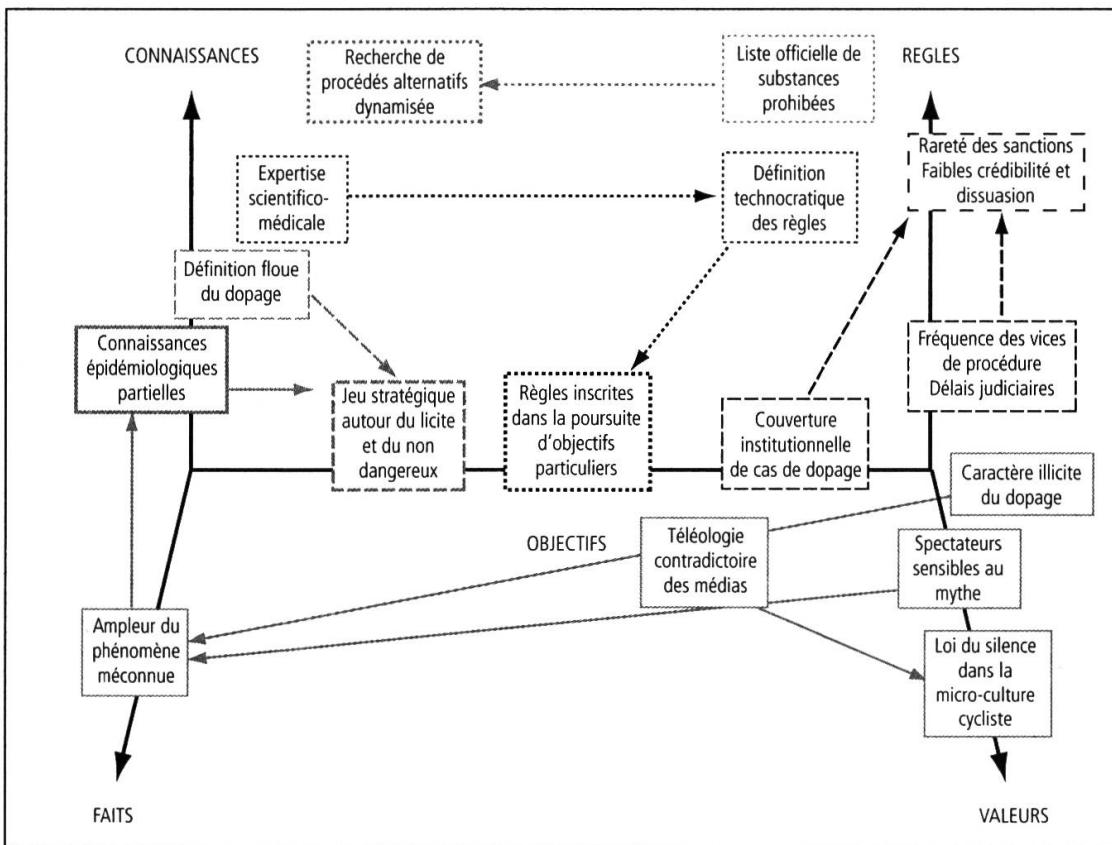
C'est toutefois aussi pour protéger le mythe sportif que les pouvoirs publics, à partir de 1998, ont entrepris des actions destinées à entraver le dopage au sein du SCP. Devant l'ampleur du phénomène, les inquiétudes pour la santé des athlètes, les répercussions médiatiques, et surtout la peur de voir disparaître le modèle sportif de pureté, d'ascèse, d'éducation, de socialisation et de juste récompense de l'effort, le dopage est devenu un problème de société. L'usage de produits dopants a donc été plus fermement réglementé et contrôlé, ce qui s'est répercuté sur la dimension des règles, jusque là notoirement lacunaires.

## 6 Discussion et conclusion

Lorsque l'on aborde un phénomène sous l'angle systémique, il existe une possibilité de dérive consistant à dépersonnaliser les acteurs composant le système; à travers une démarche inverse de personnalisation du système, on en arrive parfois à faire porter à ce dernier la responsabilité des écarts observés, notamment pour se défendre lorsque l'on est mis en cause et que la désignation de boucs émissaires ne suffit plus. De même, Dodier (1994) affirme que l'intérêt porté au système par les analystes de situations à risque est susceptible de se traduire par une protection excessive des acteurs. C'est conscients de ces biais que nous avons fait usage du modèle cindynique, avec le souci de repérer les interactions propices au développement et à la pérennisation du dopage au sein du SCP. Comme le précise Trabal (2002), l'enjeu consistait à repérer les maillons faibles contribuant à la vulnérabilité générale du réseau.

La structure de cet article peut laisser penser que le modèle utilisé sert essentiellement à catégoriser les différents facteurs déclencheurs de conduites dopantes. Les cindyniques permettent effectivement cette classification, mais leur apport ne se limite pas à cela. Nous nous sommes tout d'abord efforcés de faire apparaître les facteurs de risque procédant de la confrontation au sein de chaque dimension (niveaux de connaissance hétérogènes, valeurs contradictoires, règles clairement établies mais non respectées, etc.). On peut parler à leur propos de contradictions internes présentant un caractère cindynogène.

Figure 2 : Exemples de processus cindynogènes combinant plusieurs dimensions



Par ailleurs, des propriétés émergentes favorables au dopage apparaissent à l'intersection des dimensions. Il peut s'agir de dissonances, de renforcement mutuel, ou plus simplement de relations de cause à effet. Le schéma ci-dessous présente, en les simplifiant, quelques-unes de ces interactions, sous la forme de cinq processus cindynogènes impliquant au moins deux dimensions du SCP et générant des effets figurant en gras.

A titre d'illustration, une partie de l'analyse de Sallé et al. (2006) peut être interprétée à travers ce schéma. Suite à l'affaire Festina, la gouvernance du dopage s'est appuyée sur des règles reposant pour beaucoup sur l'expertise médicale (dimension des connaissances). La construction de ces règles a permis aux médecins du sport de renforcer leur position stratégique au sein du SCP (dimension des objectifs). La description et la régulation des risques revêtent ainsi un caractère politique, orientées qu'elles sont par les positions occupées au sein de la « carte sociale » et les intérêts associés (Lagadec, 1981).

Sans surestimer son intérêt, soulignons que le modèle cindynique, tel qu'il a été mobilisé, facilite la mise en relation des connaissances disponibles, contribuant

ainsi à dévoiler partiellement le fonctionnement du SCP et la place accordée en son sein à l'élément dopage. C'est en ce sens qu'il est systémique : en rendant possible la mise en évidence de formes de causalité élaborées, l'analyse provoque l'émergence de propriétés nouvelles au sein d'un système. La compréhension des rouages dopagènes implique bel et bien la saisie des interactions entre des facteurs *a priori* bénins et déconnectés, des décisions prises à différentes échelles temporelles, impliquant des acteurs appartenant à plusieurs organisations.

Ce modèle permet également d'élargir les dimensions prises en considération, au-delà des aspects politiques et stratégiques, ne serait-ce qu'en mettant en évidence la pluralité des sources de pouvoir (maîtrise scientifique, pouvoir formel, capacité de jeu sur et dans les règles, mobilisation des incertitudes quant aux conséquences du dopage, etc.). L'approche du dopage en termes de configurations, centrée sur la dynamique des relations de pouvoir (Stokvis, 2003), peut ainsi se voir éventuellement enrichie. La dimension téléologique est certes placée au centre de l'approche cindynique, car elle altère et est altérée par chacune des autres dimensions. D'où la position centrale de l'axe des objectifs dans le schéma, et la centralité de la notion de stratégie dans le titre comme dans les développements de cet article. L'approche par les intérêts est en effet plus propice à l'analyse systémique que l'approche valoruelle (Kuty, 2007). Toutefois, la prise en considération des aspects intentionnels ne signifie pas qu'ils sont portés au pinacle, conformément au principe de la contingence des construits sociaux cher à Norbert Elias (Heinich, 1997). En effet, dès qu'un processus apparaît comme n'étant pas dû au hasard, il est spontanément interprété comme le produit d'une volonté stratégique. Or, si le phénomène du dopage est bel et bien structuré, et donc susceptible d'explication, cela ne signifie pas qu'il soit volontaire, intentionnel ou systématiquement voulu par l'ensembles des acteurs du SCP. Il est beaucoup plus sûrement le produit de l'imbrication de projets multiples, hétérogènes et pas toujours conscients. De nombreuses parties prenantes ont par exemple contribué au développement du dopage en restant simplement passives. Par ailleurs, la relation entre commercialisation et dopage est bien plus complexe qu'on ne l'envisage habituellement, en décrétant que la première a engendré le second. Il est préférable de parler de conséquences non intentionnelles, dont la principale est l'augmentation des pressions à la performance au sein de la société civile comme du sport professionnel.

Enfin, au-delà de la généralisation du dopage au sein du cyclisme professionnel, cette contribution fournit une esquisse de compréhension des mécanismes contribuant à son maintien. A l'évidence, on le laisse en quelque sorte perdurer, du fait notamment d'intérêts interdépendants, liés d'une manière ou d'une autre à la pérennisation du système. Les acteurs concernés développent dès lors des stratégies destinées à relativiser le phénomène (en jouant sur la dimension des faits), à rendre sa délimitation floue (en jouant sur les ambiguïtés de sa définition) et sa condamnation difficile sans entraîner certaines injustices.

## 7 Références bibliographiques

- Albert, Edward. 1999. Dealing with danger. The normalization of risk in cycling. *International Review for the Sociology of Sport*, 34: 157–171.
- Ansart, Pierre. 1999. "Constructivisme". In André Akoun et Pierre Ansart (Eds.), *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Le Robert-Seuil.
- Berentsen, Aleksander. 2002. The Economics of Doping. *European Journal of Political Economy*, 18: 109–127.
- Bird, Edward and Gert Wagner. 1997. Sport as a Common Property Resource, *Journal of Conflict Resolution*, 41: 749–766.
- Bouhaouala, Malek et Fabien Wille. 2004. Une approche systémique de la médiatisation des acteurs du dopage. Le cas du Tour de France cycliste, *Questions de Communication*, 1: 97–107.
- Brewer, Benjamin. 2002. Commercialization in Professional Cycling 1950–2001: Institutional Transformations and the Rationalization of "Doping". *Sociology of Sport Journal*, 19: 276–301.
- Brissonneau, Christophe. 2007. Le dopage dans le cyclisme professionnel au milieu des années 1990 : une reconstruction des valeurs sportives. *Déviance et Société*, 2: 129–148.
- Brohm, Jean-Marie, Marc Perelman et Patrick Vassort. 2004. Les héros mythifiés de l'olympisme. *Le Monde Diplomatique*, juin : 26–27.
- Cashmore, Ernest. 2000. *Making Sense of Sports*. London: Routledge.
- De Léséleuc, Eric et Anne Marcellini. 2005. Légitimité vs illégitimité du dopage chez les sportifs de haut niveau. Comment se définissent les limites du non acceptable ? *Revue STAPS*, 70 : 33–47.
- De Mondenard, Jean-Pierre. 2004. Victimes, coupables ou les deux ? Conférence lors du Congrès Cyclisme et Recherche Appliquée : Approche Puridisciplinaire, Université de Caen, 19–21 novembre.
- Deugnier, Yves. 2005. Mortalité et stock en fer chez 514 anciens coureurs cyclistes de haut-niveau. *Science et Sport*, 20 : 202–204.
- Devereux, Georges. 1985. *Ethnopsychanalyse complémentariste*. Paris : Flammarion.
- Dodier, Nicolas. 1994. Causes et mises en cause. Innovation sociotechnique et jugement moral face aux accidents du travail. *Revue Française de Sociologie*, 35 : 251–281.
- Duret, Pascal. 1999. *Juger les pratiques sportives*. Esprit, 249 : 92–109.
- Duret, Pascal. 2001. *Sociologie du sport*. Paris : Armand Colin.
- Duret, Pascal et Patrick Trabal. 2001. *Le sport et ses affaires. Une sociologie de la justice de l'épreuve sportive*. Paris : Métailié.
- Ehrenberg, Alain. 1991. *Le culte de la performance*. Paris : Calmann-Lévy.
- Ehrenberg, Alain. 1999. Tous dopés ! *Le Nouvel Observateur*, 19 : novembre.
- Escriva, Jean-Pierre. 2001. Sport et dopages : une lecture sociologique. *Revue Toxibases*, 3 : 1–8.
- Gasparini, William. 2004. Le corps performant par le dopage : notes sociologiques. *Drogues, Santé et Société*, 3 : 57–68
- Heinich, Nathalie. 1997. *La sociologie de Norbert Elias*. Paris : La Découverte.
- Kervern, Georges-Yves. 1995. *Eléments fondamentaux des cindyniques*. Paris : Economica.
- Kuty, Olgierd. 2007. *La négociation des valeurs : Introduction à la sociologie* (2<sup>ème</sup> édition). Paris-Bruxelles : De Boeck.
- Lagadec, Patrick. 1981. *Le risque technologique majeur : politique, risque et processus de développement*. Paris : Pergamon Press.
- Laure, Patrick. 1995. *Le dopage*. Paris : PUF.
- Laure, Patrick. 2000. *Dopage et société*. Paris : Ellipses.

- Louveau, Catherine, Muriel Augustini, Pascal Duret, Paul Irlinger et Anne Marcellini. 1995. *Dopage et performance sportive. Analyse d'une pratique prohibée*. Paris : INSEP publications.
- Lugan, Jean-Claude. 1993. *La systémique sociale*. Paris : PUF.
- Maennig, Wolfgang. 2002. On the Economics of Doping and Corruption in International Sports. *Journal of Sports Economics*, 3: 61–89.
- Marchand, Jacques. 1999. *Le journaliste face aux dérives du sport*. Esprit, 249 : 110–120.
- Mignon, Patrick. 2002. Le dopage : état des lieux sociologique, Documents du CESAMES, 10, Université René Descartes.
- Nixon, Howard. 1993. Accepting the Risks of Pain and Injury in Sport: Mediated Cultural Influences on Playing Hurt. *Sociology of Sport Journal*, 10: 183–196.
- Pociello, Christian. 1999. *Sport et sciences sociales : histoire, sociologie et prospective*. Paris : Vigot.
- Rabenstein, Rüdiger. 1997. "Some Facts about the History of Doping in Cycling Competition". In N. Oddy and R. Van der Plas (Eds.), 8<sup>th</sup> International Cycle History Conference, vol. 8. Glasgow: Van der Plas Publications.
- Sallé, Loïc, Ludovic Lestrelin et Jean-Charles Basson. 2006. Le tour de France 1998 et la régulation du dopage sportif : reconfiguration des rapports de force. *Revue STAPS*, 73 : 9–23.
- Sallé, Loïc. 2001. Le traitement du dopage par les médias : l'exemple du magazine Sport et Vie. *Revue Européenne de Management du Sport*, 6: 157–193.
- Sallé, Loïc. 2002. Dopage et santé : analyse de l'implication des médecins sur la question du dopage sportif, 1<sup>er</sup> Congrès de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française, Toulouse, 28–30 octobre.
- Schantz, Otto. 1999. Le sport dans une société dopante, IEC Scientific Conference, The Limits of Sport : Doping, Barcelone, 17–18 juin.
- Soulé, Bastien et Pascal Lebihain. 2008. Analyse du contexte sécuritaire d'un accident sportif de montagne : le cas de l'avalanche du Mont Ventana en Argentine. *Travail Humain*, 71 : 43–61.
- Soulé, Bastien. 2002. Analyse socio-technique des risques en station de sports d'hiver. *Annales des Ponts et Chaussées*, 104 : 65–74.
- Stokvis, Ruud. 2003. Moral Entrepreneurship and Doping Cumtures in Sport. Amsterdam School for Social Science Research, ASSR Working Paper.
- Trabal, Patrick. 2002. La perception du dopage, une approche pragmatique. *Psychotropes*, 8 : 89–99.
- Vassort, Patrick. 2003. "Sport". In Yves Dupont (Ed.), *Dictionnaire des risques*. Paris : Armand Colin.
- Vigarello, Georges. 1999. Le sport dopé. *Esprit*, 249 : 75–91.
- Voet, Willy. 2001. *Breaking the Chain*. London: Yellow Jersey Press.
- Waddington, Ivan. 2000. *Sport, Health, and Drugs: a Critical Sociological Perspective*. New York: Routledge.
- Waser, Anne-Marie. 1998. De la règle du jeu au jeu avec la règle : le dopage dans le sport de haut niveau. In CNRS (Eds), *Dopage et pratiques sportives, expertise collective*. Paris : CNRS.